

POUR PATIENTS SANS MÉDECIN TRAITANT

Avec pathologies chroniques



✘ Vous avez besoin d'une consultation, d'un suivi... (Renouvellement d'ordonnance, bilan...)

✘ Vous résidez sur le territoire de la CPTS'Orléanaise*

Appelez le secrétariat au :

02.38.54.11.04

Le standard est ouvert du
Lundi au Vendredi
de 8h00 à 20h00

SONT EXCLUS :

- LES URGENCES
- LES CERTIFICATS MÉDICAUX

CPTS'^O

COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE DE
TERRITOIRES DE SANTÉ
ORLÉANAISE

**En cas d'urgence vitale,
appelez le 15**

*Artenay, Bucy-le-Roi, Cercottes, Chanteau, Chevilly, Fleury-les-Aubrais, Gidy, Ingré, La-Chapelle-Saint-Mesmin, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran, Semoy